

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

### **Des matinées d'éveil**

#### **1. PRESENTATION DES MATINEES D'EVEIL**

Les « matinées d'éveil » sont animées par les Éducatrices de Jeunes Enfants du Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels et Enfants (RIPAME) de Roche aux Fées Communauté. Les matinées d'éveil ont pour finalité l'épanouissement, la rencontre et l'échange des enfants, parents et professionnels de l'accueil individuel (assistant maternel ou garde à domicile). Elles participent à l'éveil, l'autonomie et la découverte de l'enfant. Ces temps d'éveil accueillent **des jeunes enfants (jusqu'aux 3 ans révolu), non scolarisés, accompagnés d'un adulte référent** (parent, assistant maternel, garde à domicile, grands-parents).

Elles sont organisées par le RIPAME dans les espaces jeux mais ne remplacent pas les temps d'éveil existants déjà sur les différentes communes, il s'agit d'une complémentarité.

Le RIPAME adhère à la Charte de qualité des espaces-jeux (rédigée par la Caisse des Allocations Familiales et le Conseil Départemental). Ainsi, celle-ci autorise l'accueil de 25 personnes maximums dont 15 enfants par matinée. Selon les communes, cette capacité d'accueil est réduite en fonction des locaux, afin de garantir un accueil et un accompagnement de qualité.

#### **2. HORAIRES DES MATINEES D'EVEIL**

Les matinées d'éveil ont lieu de **9h à 11h30** sur les 7 espaces jeux du territoire:

- **AMANLIS : les vendredis (semaine paire)** (15 places), à la Place Centrale (locaux du centre de loisirs)
- **BRIE : les vendredis (semaines impaire)** (15 places), à l'abri de l'Isse (salle multifonctions)
- **COESMES : les mardis (semaine impaire)** (15 Personnes : enfants et adultes) à l'espace-jeux communal « Tournicotons » à l'Impasse des Cerisiers.
- **ESSE : les mardis (semaine paire)** (10 places), Place de l'église
- **JANZE : les mardis et les vendredis** y compris pendant les vacances scolaires (15 places) au 10 rue du Douet aux Merles
- **MARTIGNE – FERCHAUD : les jeudis** (15 places), rue Gourden au Centre Social
- **RETIERS : les lundis** (15 places) au 12 rue Louis Pasteur.

Les matinées d'éveil peuvent être annulées pendant les vacances scolaires en fonction des congés des éducatrices de jeunes enfants et du nombre de personnes inscrites.

#### **3. CONDITIONS D'ACCUEIL**

L'accès aux matinées d'éveil est sur inscription au préalable auprès du RIPAME (cf. paragraphe inscription). Les ateliers sont **ouverts à toutes les familles ou professionnels de l'accueil individuel de Roche aux Fées Communauté** mais selon différents critères :

- *La personne ne peut s'inscrire qu'à un seul espace jeux*

#### 4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

##### ❖ Inscription :

Toute personne participant aux matinées d'éveil doit remplir **une fiche d'inscription** au RIPAME et accepte ce règlement de fonctionnement.

- ➔ La fréquentation aux matinées d'éveil nécessite une autorisation parentale pour chaque enfant, ainsi qu'une fiche d'inscription dûment remplie par le parent.
- ➔ Les professionnels de l'accueil individuel auront aussi une fiche d'inscription à remplir pour l'engagement et les autorisations

Pour venir à une matinée d'éveil, **vous devez vous inscrire** auprès des éducatrices de jeunes enfants du RIPAME lors des séances ou lors des permanences d'accueil physique ou téléphonique au 02.99.43.44.16

- *Sophie LE PENNEC pour COËSMES, ESSE, BRIE, MARTIGNE-FERCHAUD et AMANLIS*
  - *Angéline MARCHESSOU pour JANZE et RETIERS*
- ou par mail [ripame@ccprf.fr](mailto:ripame@ccprf.fr).

Toute personne se présentant sans avoir réservé, ne pourra être accueillie si la capacité d'accueil est déjà atteinte.

**En cas d'absence**, veuillez prévenir au plus tôt, les éducatrices de jeunes enfants référentes des espaces jeux :

- *Sophie LE PENNEC au 06 80 18 05 14 (pour COESMES, ESSE, BRIE, MARTIGNE-FERCHAUD et AMANLIS)*
- *Angéline MARCHESSOU au 07 61 11 71 25 (pour JANZE, et RETIERS)*

##### ❖ Adhésion

Afin d'intégrer les matinées d'éveil communautaires au sein des espaces-jeux, il est demandé de payer **l'adhésion de l'espace-jeux**.

##### ❖ Responsabilité :

L'adulte accompagne l'enfant durant toute la durée de la matinée d'éveil et en demeure responsable. Ses missions sont de veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant, de l'accompagner dans ses expériences et de participer avec lui aux différentes activités. Dans le cas où l'enfant est accompagné de son assistant maternel, ce dernier doit avoir l'autorisation parentale de fréquenter les matinées d'éveil et toutes sorties proposées par le RIPAME.

##### ❖ Hygiène et sécurité :

Pour un accueil de qualité et le bien-être de chacun, les enfants malades ou contagieux ne sont pas acceptés. Chacun sera attentif au respect des différentes règles d'hygiène et de sécurité.

Il est demandé aux adultes comme aux enfants de prévoir sa paire de chaussons pour circuler dans l'espace-jeux.

### ❖ Quelques points importants pour le bon déroulement des matinées d'éveil :

Afin d'instaurer un climat serein et un bon fonctionnement de ces matinées d'éveil, il est demandé de :

- Apporter le nécessaire pour le bien-être de l'enfant : doudou et tétine qui peuvent être des repères importants pour la sécurité de l'enfant, des couches pour le change, trousse de premiers soins si nécessaire...
- Respecter le rythme de l'enfant
- Encourager l'enfant dans ses propres expériences sans faire à sa place et sans le contraindre,
- Valoriser l'enfant et favoriser l'autonomie
- Se déplacer jusqu'à l'enfant et se mettre à sa hauteur pour lui parler
- S'investir dans les différentes activités proposées
- Avoir un discours approprié
- Veiller à la confidentialité des échanges, faire preuve de discrétion et de respect de chacun

### ❖ Le déroulement d'une séance

L'éducatrice de jeunes enfants vous accueille au sein des espaces jeux entre 9h et 11h30. Les enfants ainsi que l'adulte sont invités à investir les locaux en utilisant les jeux et les divers pôles d'activités qui peuvent être proposés.

Vous trouverez des jeux libres (dinette, jeux sur table, constructions, voitures...), des pôles de manipulations, de motricité, des activités manuelles.... L'enfant est libre d'y participer ou non : l'adulte doit respecter ce libre choix.

Vous pourrez également partager avec l'enfant un temps calme autour d'un livre, de comptine, d'instruments de musique, de marionnettes... avec l'enfant qui vous accompagne ou en groupe.

Les enfants sont conviés à participer au rangement avec l'aide des adultes : ce rangement collectif permet de responsabiliser l'enfant et de le sensibiliser à l'importance de remettre les choses à sa place. Chacun est responsable du matériel mis à disposition par l'association, la commune ou par le RIPAME.

Les adultes seront vigilants au **respect du rythme de chaque enfant**. Si un enfant a besoin de repos, il dormira dans de bonnes conditions au domicile de l'assistant maternel ou du parent.

**Toute question relevant de la législation, de la convention collective n'a pas être abordée lors des matinées d'éveil.** En cas de questionnements, l'Educatrice de Jeunes Enfants vous orientera vers une permanence pour un accompagnement individualisé. Par ailleurs, si un adulte souhaite échanger seulement avec l'éducatrice de jeunes enfants et non avec les autres adultes présents sur des questions pédagogiques ou éducatives, un rendez-vous sera aussi proposé lors d'une permanence.

Fait (en deux exemplaires).  
à RETIERS,

le  
Signature précédée de « lu et approuvé »

Nom et prénom :